

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 DECEMBRE 2017

- **Début de séance : 19h00**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Présents : B. ADAM, F. BON, Ch. BULAT, Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, Cl. DUPONT, D. DUQUENNE, B. FAVARO, S. MARELLE**
- **Excusés : S. BLAREAU, Ph. LOISEAU**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du 10 octobre 2017.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

CCPM : Projet de PADD du PLUi

Monsieur le Maire présente le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

1. Profiter du positionnement et du cadre de vie en valorisant le positionnement géographique du Pays de Mormal et la composition paysagère.
2. Veillez à l'équilibre du territoire en soutenant le développement des trois pôles urbains historiques (Landrecies, Bavay, Le Quesnoy) en veillant au développement des pôles de proximité et en maîtrisant le dynamisme des communes rurales.
3. Communiquer sur l'avenir de l'intercommunalité (projets à vocation économique, touristique, liés à la mobilité et zones d'intérêt communautaire).

Il comporte 3 axes :

1. S'appuyer sur les atouts du Pays de Mormal pour développer l'économie locale (renforcer l'attractivité économique du territoire, placer le tourisme au cœur du développement économique intercommunal, conserver le dynamisme de l'économie agricole).
2. Préserver les richesses du patrimoine naturel et culturel (tenir compte du réseau hydrographique et milieux humides).
3. Maîtriser le développement urbain (conforter l'attractivité du Pays de Mormal, gestion économe du foncier, mobilités).

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur ce sujet et à présenter ses éventuels souhaits de modifications.

Après débat, l'assemblée délibérante ne propose aucune modification du projet et vote à l'unanimité cette étude du PADD.

Fin de séance : 19h45